

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

Séance du lundi 20 mars 2023

Date de la convocation : 16/03/2023

Le lundi 20 mars 2023 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stephan MAURIN,

En exercice : 19

Présents : 16

Votants: 16

Pour : 16

Contre : 0

Présents : Clara ARBOUSSET, Catherine BLACLARD, Florence BOISSIER, Sophie BOISSIER, Matthias CORNEVAUX, Julie DELES, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Guillaume HARVOIS, Olivier MALACHANNE, Thibaud MALGOUYRES, Stephan MAURIN, Gilles MERCIER, Mathieu PUCHERAL, Fabienne PUCHERAL MOLINES

Représentés :

Excusés : Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Daniel MOLINES

Absents :

Secrétaire de séance :

Matthias CORNEVAUX

Délibération n°DE_2023_022 - Objet : Adhésion à l'ANACR (Association Nationale des Anciens Combattants et ami(e)s de la Résistances)

Monsieur le maire propose que la commune adhère à l'ANACR qui se veut être un vecteur de la connaissance de l'Histoire et de ses enseignements, de la mémoire des combats des Résistantes et des Résistants, du rôle de la Résistance dans l'Histoire de notre pays, de la pérennisation de ses valeurs, dans le présent et dans le futur. L'adhésion s'élève à 75 €.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE d'ADHERER à l'ANACR pour l'année 2023.**

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Stéphane Maurin



RF
Préfecture de Mende

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 24/03/2023
048-200057594-DE_2023_022-DE